

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1621

24 juin 2014

SOMMAIRE

Aspara S.A.	77793	Saskia Holding S.A., SPF	77764
BlackRock Luxembourg Holdco S.à r.l. ...	77808	Saskia Holding S.A., SPF	77764
Dako Energy Investments S.A.	77796	Satul S.A.	77765
Delta I S.à r.l.	77795	Sea View Residence S.A.	77765
eBay International AG (Luxembourg branch)	77768	Shanila Investments S.à r.l.	77766
Eurofund Developments S.à r.l.	77800	SKI ITW BD S.à r.l.	77766
Gries S.A.	77766	Skypam S.A.	77771
Humulus et Fermentum Sàrl - La Sommel- lerie de Bières	77798	Smart Metering Systems S.à r.l.	77767
Intu Eurofund Developments S.à r.l.	77800	Socofi S.A.	77768
Karl Lagerfeld Investments (Lux) S.à r.l.	77802	Soleil Tours S.A.	77767
Les Saveurs d'Antan S.A.	77764	SOPFFA S.A.	77768
Lo Spuntino Sàrl	77762	Stemma S.à r.l.	77767
Lux Holdings S. à r.l.	77804	TDLP S.A.	77808
Luxsorg S.A.	77807	Telex S.à r.l.	77770
Majorelle Group Sàrl	77769	The Foundations	77763
Majorelle Group SPF	77769	Tokheim Belgium	77765
Rhino Pianeta Sà r.l.	77779	T Participations S.A.	77769
Saint Aubin Développement S.A.	77762	Tradinvest - Gestion	77808
Saint Aubin Développement S.A.	77762	T.R.E. S.à r.l.	77793
Saint Aubin Développement S.A.	77762	Vanessa G. Holdings S.à r.l.	77767
Saskia Holding S.A., SPF	77763	WG Global Trading Sàrl	77779
Saskia Holding S.A., SPF	77763	WREP#2 Luxco S.à r.l.	77783
		Wuppertal-Elberfeld Projektgesellschaft S.à.rl.	77786

Saint Aubin Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 74.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014056201/10.

(140064449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Saint Aubin Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 74.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014056202/10.

(140064452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Saint Aubin Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 74.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014056203/10.

(140064462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Lo Spuntino Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5771 Weiler-la-Tour, 5, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 59.043.

L'an deux mille quatorze,

Le onze avril,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

- Monsieur Francesco SPINELLI, commerçant, né le 6 juin 1962 à Bari (Italie), demeurant à L-3447 Dudelange, 34, rue Curie,

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée «LO SPUNTINO S.à r.l.», ayant son siège social à L-3590 Dudelange, 27, place de l'Hôtel de Ville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B59043,

constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 417 du 1^{er} août 1997,

modifiée en dernier lieu, suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1638 du 15 novembre 2002.

Ceci exposé, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a déclaré se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-3590 Dudelange, 27, place de l'Hôtel de Ville, à L-5771 Weiler-la-Tour, 5, route de Thionville,

et de modifier par conséquent l'article deux, premier alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2, premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Weilerla-Tour.»

Frais.

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ neuf cents euros (900.-€).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. SPINELLI, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 avril 2014. Relation: EAC/2014/5344. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 22 avril 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014056069/42.

(140064376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Saskia Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.629.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014056207/10.

(140064298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Saskia Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.629.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014056208/10.

(140064299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

The Foundations, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 176.036.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 31 mars 2014, le conseil de gérance de The Foundations a transféré le siège social de la société au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 31 mars 2014.

Par ailleurs, l'un des gérants de la société a changé d'adresse professionnelle comme suit:

- M. Christophe Ponticello a désormais pour adresse professionnelle le 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 avril 2014.

Référence de publication: 2014056233/16.

(140064456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Saskia Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.629.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014056209/10.

(140064300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Saskia Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.629.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014056210/10.

(140064301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Les Saveurs d'Antan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9633 Baschleiden, 32, Flebour.

R.C.S. Luxembourg B 150.559.

L'an deux mil quatorze, le trente et un mars

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LES SAVEURS D'ANTAN S.A.», avec siège social à L-9637 Bockholtz, 1, Um Aale Wee, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 16 décembre 2009, publié au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations Numéro 304 du 11 février 2009.

Dont les statuts n'ont pas encore été modifiés à ce jour, Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 150.559.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures et sous la présidence de Monsieur Angelo BONNAVAL, demeurant à L-9633 Baschleiden, 32, Rue Flebour

qui fait également office de scrutateur

et qui nomme comme secrétaire Monsieur Max WAGNER, demeurant professionnellement à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Le transfert du siège social de Bockholtz dans la commune de Boulaide et la modification subséquente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts

2. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations éventuelles des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Bockholtz à L-9633 Baschleiden, 32, Rue Flebour, et par conséquent l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi dans la commune de Boulaide.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 16.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 735.-€

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bonnaval, Wagner, Joëlle SCHWACHTGEN.

Enregistré à Wiltz, le 01 avril 2014. Relation: WIL/2014/229. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014056062/57.

(140064163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Satul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 132.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014056211/10.

(140064693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Sea View Residence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 129.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014056212/10.

(140064129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Tokheim Belgium, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8311 Capellen, 81, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.567.

Les comptes annuels consolidés, le rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels consolidés et le rapport de gestion du conseil d'Administration sur les comptes consolidés au 30/04/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056236/11.

(140064309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Shanila Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 172.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 18 avril 2014.

Référence de publication: 2014056216/10.

(140064613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

SKI ITW BD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.040,50.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 132.532.

EXTRAIT

En date du 04.03.2014, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. Désignation en qualité de gérant classe A de la Société, pour une durée indéterminée de Monsieur Cameron Mac-Dougall, né à Washington, USA, le 24.08.1976, demeurant professionnellement au 1345, Avenue of the Americas, New-York, NY 10105, USA, en remplacement de Monsieur Alexander Gillette lequel quitte ses fonctions ce 04.03.2014;

2. Changement de l'adresse professionnelle de Monsieur Tomas Lichy au 2-4, rue Beck, 1222 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056217/15.

(140064721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Gries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 50.173.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 10 avril 2014 à 9.15 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

2. L'assemblée prend acte de la démission des trois administrateurs en la personne de Monsieur Thierry JACOB, Madame Martine STIEVEN et Monsieur Jean-Hugues DOUBET.

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg -Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Denis BREVER, employé privé, né le 2 janvier 1983 à Malmedy - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

3. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Michele ROMERIO domicilié au 26, Carabella, CH-6582 Pia-nezzo de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79327, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

4. Les administrateurs sont affectés aux catégories A et B de la manière suivante:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateur de la catégorie A:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Denis BREVER, employé privé, né le 2 janvier 1983 à Malmedy - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

2. Sont appelée aux fonctions d'administrateur de la catégorie B:

- Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014055989/40.

(140064331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Soleil Tours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 52.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014056221/10.

(140064263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Smart Metering Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 15, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 157.938.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 18 avril 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014056218/10.

(140064505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Stemma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 155.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour *STEMMA S.à r.l.*

Fideco S.A.

Référence de publication: 2014056227/12.

(140064121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Vanessa G. Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR VANESSA HOLDINGS SARL

Signatures

Référence de publication: 2014056264/11.

(140064399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Socofi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 36.182.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration et par l'assemblée générale des actionnaires en date du 2 avril 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

2. Monsieur Roeland DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Hilversum (Pays-Bas), le 23 décembre 1985, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

3. Le nombre des administrateurs a été augmenté de trois à quatre.

4. Madame Ingrid CERNICCHI a été renouvelée dans ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

5. Madame Monique JUNCKER a été renouvelée dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

6. Monsieur Hans DE GRAAF a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

7. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été renouvelée dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Madame Monique JUNCKER et Monsieur Hans DE GRAAF, administrateurs, et de Madame Ingrid CERNICCHI, administrateur et présidente du conseil d'administration, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 18 avril 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour *SOCOFI S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014056219/29.

(140064736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

SOPFFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.200.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014056224/10.

(140064676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

eBay International AG (Luxembourg branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 165.452.

—
Conseil d'administration:

Il résulte des résolutions prises en date du 3 octobre 2013 que Monsieur Anthony Charles Glasby, né le 28 novembre 1961 à Crawley, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 15/17 Helvetiastrasse, 3005 Bern, Suisse, a été nommé à la fonction d'administrateur de la Société, avec effet au 3 octobre 2013. Son mandat expirera après la tenue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels 2015.

En conséquence de quoi, le conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

- M. Devin Wenig, administrateur;
- M. Nicholas Staheyeff, administrateur;
- M. Jacob Aqraou, administrateur;
- M. Alexander van Schirmeister, administrateur;
- M. Jae Lee, administrateur;
- M. Mark Ineichen, administrateur;
- M. Anthony Charles Glasby, administrateur.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

eBay International AG (Luxembourg branch)
Signatures
Un Mandataire

Référence de publication: 2014056332/24.

(140065064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

T Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 173.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056230/9.

(140064194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

**Majorelle Group Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Majorelle Group SPF).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 171.296.

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE VINGT-SIX MARS.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

A COMPARU:

Monsieur Mehdi EL GLAOUI, né le 21 juillet 1957 à Meknes (Maroc), demeurant au 22, rue des Allamans, CH-1659 Rougemont,

ici représenté par Madame Patricia BOURG, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, spécialement mandatée à cet effet en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 19 mars 2014.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. qu'il est le seul et unique associé (l'«Associé Unique») de la société «MAJORELLE GROUP SPF», une société de gestion de patrimoine familial organisée sous forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 171296, constituée le 5 septembre 2012 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2466 du 4 octobre 2012 (la «Société»);

II. qu'il les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis;

III. Que la capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement détenues par l'Associé Unique.

Tout ceci ayant été déclaré, le comparant prénommé, représenté comme dit ci-avant, détenant cent pour-cent (100%) du capital de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le statut de la Société lequel ne sera plus désormais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007, telle que modifiée, mais celui d'une société de participations financières.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en «MAJORELLE GROUP SARL».

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier les articles 1, 4 et 21 des statuts de la Société qui auront dorénavant les teneurs suivantes:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «MAJORELLE GROUP SARL», régie par les présents statuts et les dispositions légales.»;

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»;

« **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.».

Quatrième résolution

Il est encore constaté que l'Associé Unique est domicilié dorénavant au 22, rue des Allamans, CH-1659 Rougemont.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à EUR 1.300.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. BOURG, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 mars 2014. Relation: RED/2014/701. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014056092/70.

(140064265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Telex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.581.

1. Il est à noter qu'en date du 10 décembre 2013 la dénomination sociale de l'associé de la Société, MGP Télex S.à r.l., a été changée à BR Télex S.à r.l..

2. Extrait des résolutions des associés du 1^{er} avril 2014:

Il résulte des dites résolutions que:

1. Les associés ont nommé PricewaterhouseCoopers, Société coopérative dont le siège social est situé au 400 route d'Esch, L - 1014 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Pour Telex S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante A

Référence de publication: 2014056232/20.

(140064119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Skypam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 186.170.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifth of March,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

Ms Sherilyn KRIZMANIC, residing at Bloemcamplaan 82, NL-2244 EH Wassenaar, The Netherlands
represented by Mrs Katharina MÜLLER, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of power of attorney given
on 26 February 2014.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned
notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared her intention to constitute by the present deed
a public limited liability company (société anonyme) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a public limited liability company (the “Company”) which will be governed by the laws
pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from
time to time (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Name. The name of the Company is “Skypam S.A.”.

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the
general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Ar-
ticles.

3.3. The registered office may be transferred within Walferdange by decision of the Sole Director or, in case of plurality
of directors, of the Board of Directors (as defined hereafter).

3.4. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity
at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared
to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such deci-
sion, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered
office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for
this purpose under such circumstances.

3.5. The Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors may establish branches or offices of
representation in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 4. Object.

4.1. The Company’s object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other
Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights
through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial
debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also acquire and hold real estate, as well as render every assistance, whether by way of loans,
guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial,
or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as
the Company (the “Connected Companies”). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render
administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such
other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control
with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other
fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or
indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of
the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or
otherwise.

4.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.4.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.4.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.4.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at thirty one thousand Euro (EUR 31,000) represented by thirty one thousand (31,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

Art. 7. Shares.

7.1. Each Share is entitled to one vote. The Shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing a single Share or certificates representing two or more Shares.

7.2. The Shares may be in registered or bearer form at the option of the Shareholder.

7.3. The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, purchase its own Shares.

7.4. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 8. Management.

8.1. The Company may be managed by one director (the "Sole Director"), whether Shareholder or not, as long as it has a sole Shareholder. In case there are several Shareholders, the Company shall be managed by a board of directors comprising at least three (3) members, whether Shareholders or not (the "Board of Directors", each member individually, a "Director"). The Directors are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

8.2. The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Meeting of the board of directors.

9.1. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman.

9.2. The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two Directors so request. In case all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

9.3. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail, or letter another Director as his proxy.

9.4. Meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg. The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the Directors present either in person or by proxy at such meeting.

9.5. Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone and videoconference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such

meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

9.6. In case of urgency, written resolutions signed by all the members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

9.7. The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by the chairman or any Director or by any person nominated during a meeting of the Board of Directors.

9.8. In case of a Sole Director, the resolutions of the Sole Director shall be documented in writing.

Art. 10. Powers.

10.1. The Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors.

10.2. The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of its Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the person in charge of the daily management of the Company, as far as the daily management is concerned, unless special decisions have been taken concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors pursuant to article 11 of the Articles.

10.3. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Sole Director or by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

10.4. The Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the Law.

Art. 11. Delegations.

11.1. The Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more persons, whether Directors or not.

11.2. He/it may also commit the management of a special branch of the Company to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, whether Shareholders or not.

Title IV. - Supervision

Art. 12. Supervision. Except where according to the Law the Company's annual accounts must be audited by an approved independent auditor, the Company's annual accounts shall be reviewed by one or several statutory auditors (unless otherwise decided by the general meeting of Shareholders) appointed by the general meeting of Shareholders, which will fix their number and its/their remuneration, as well as the term of its/their office, which must not exceed six (6) years.

Title V. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

13.1. The sole Shareholder shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under Section IV § 5 of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes. In such case and where the term sole Shareholder is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the general meeting of Shareholders used in the Articles is to be construed as a reference to the sole Shareholder.

13.2. In case there is more than one Shareholder, resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of Shareholders.

13.3. If all the Shareholders are present or represented and informed of the agenda of the meeting, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

13.5. Except as otherwise provided by the Law or the Articles, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at such meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.6. Subject to the terms and conditions provided by the Law, the Articles may be amended by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted with a majority of two thirds (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's corporate capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed by a majority of two third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.7. The annual general meeting of Shareholders will be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the convening notice on the second Friday of May of each year at 2.00 p.m..

If such day is a legal holiday, the annual general meeting of Shareholders will be held on the next following business day.

Title VI. - Financial year - Allocation of profits

Art. 14. Financial year. The financial year of the Company starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 15. Allocation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders.

If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by general meeting of Shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2014.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:

Ms Sherilyn KRIZMANIC, prenamed, Thirty-one thousand Shares	31,000 Shares
TOTAL: thirty-one thousand Shares,	31,000 Shares

The Shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by a contribution in cash of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) together with an issue premium of three hundred fifty-three thousand two hundred eighty-three Euro twenty Cents (EUR 353,283.20) so that the aggregate amount of three hundred eighty-four thousand two hundred eighty-three Euro twenty Cents Euro (EUR 384,283.20) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified that the conditions provided for in article 26 of the Law, have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand seven thousand euro (EUR 1,700.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The registered office of the Company is fixed at 2, Millewee, L-7257 Walferdange.

2) The number of directors is set at one (1). The following has been appointed as director:

- Mr. Philippe CHAN, accountant, born at Quatre Bornes (Mauritius), on 15 November 1974 with professional address at 2, Millewee, L-7257 Walferdange.

His mandate will expire at the annual general meeting of Shareholders resolving on the accounts for the financial year ending 31 December 2018.

3) The number of statutory auditors is set at one (1). Has been appointed statutory auditor: BELAIR BUSINESS OFFICES S.A., with registered office at 2, Millewee, L-7257 Walferdange and registered with the Register of Commerce and Companies under number B 149.137.

Its mandate will expire at the general meeting of Shareholders resolving on the accounts for the financial year ending 31 December 2018.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing party and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinq mars,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

Mme Sheryl KRIZMANIC, résidant à Bloemcamplaan 82, NL-2244 EH Wassenaar, Pays-Bas

représentée par Mme Katharina MÜLLER, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 février 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société anonyme (la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Skypam S.A.».

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège de la Société est établi à Walferdange, Grand-Duché du Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires (tel que défini ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de Walferdange par simple décision de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration (tels que définis ci-après).

3.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

3.5. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut constituer des succursales ou des bureaux de représentation tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie, entre autres, de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également acquérir et détenir des biens immobiliers, ainsi qu'apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative et commerciale.

4.3. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.4.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toute Société Apparentée, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.4.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Etant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 6. Capital.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (les «Actions»). Les détenteurs des Actions sont désignés collectivement comme les «Actionnaires».

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Actionnaires. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Actions que la Société peut racheter à son/ses Actionnaire(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions à l'/aux Actionnaire(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

Art. 7. Actions.

7.1. Chaque Action donne droit à une voix. Les Actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats représentant une Action ou des certificats représentant deux ou plusieurs Actions.

7.2. Les Actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'Actionnaire.

7.3. La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la Loi le permet, procéder au rachat de ses propres Actions.

7.4. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 8. Administration.

8.1. La Société peut être administrée par un administrateur unique (l'«Administrateur Unique»), Actionnaire ou non, aussi longtemps qu'il y a un Actionnaire unique. Au cas où il y a plusieurs Actionnaires, la Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, Actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration et chaque membre individuellement, un Administrateur»). Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années et en tout temps révocables par elle.

8.2. Le nombre d'Administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 9. Réunion du conseil d'administration.

9.1. Le Conseil d'Administration choisira un président parmi ses membres.

9.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux Administrateurs le demandent. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités et conditions de convocation.

9.3. Chaque Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télégramme, par fax, courriel ou lettre, un autre Administrateur comme son mandataire.

9.4. Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire. Les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des votes des Administrateurs présents en personne ou par mandataire à telle réunion.

9.5. Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration via un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visio conférence) qui permet aux autres membres du Conseil d'Administration présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

Les membres du Conseil d'Administration qui participent à une réunion du Conseil d'Administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de la réunion.

9.6. En cas d'urgence, des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront la même validité et le même effet que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

9.7. Le procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration est signé par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Des extraits seront certifiés par le président ou tout Administrateur ou par toute personne désignée lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

9.8. En cas d'Administrateur Unique, les résolutions de l'Administrateur Unique seront documentées par écrit.

Art. 10. Pouvoirs.

10.1. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

10.2. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle de la personne en charge de la gestion journalière de la Société, dans la mesure où la gestion journalière est concernée, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par l'Administrateur Unique ou, suivant le cas, le Conseil d'Administration conformément à l'article 11 des Statuts.

10.3. Tous litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par l'Administrateur Unique ou par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'Administrateur délégué à cet effet.

10.4. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 11. Délégations.

11.1. L'Administrateur Unique ou, suivant le cas, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, Administrateurs ou non.

11.2. Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, Actionnaires ou non.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. Surveillance. Sauf lorsqu'en vertu de la Loi les comptes annuels statutaires doivent être audités par un réviseur d'entreprises agréé, les comptes annuels de la Société seront revus par un ou plusieurs commissaires (à moins qu'il n'en soit décidé différemment par l'assemblée générale des Actionnaires) nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires qui fixe leur nombre et sa/leur rémunération, ainsi que la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder six (6) années.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. Pouvoirs - Tenue des assemblées générales.

13.1. L'Actionnaire unique exercera tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires par la Section IV § 5 de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux. Dans ce cas et lorsque

le terme Actionnaire unique n'est pas expressément mentionné dans les Statuts, une référence à l'assemblée générale des Actionnaires utilisée dans les Statuts doit être lue comme une référence à l'Actionnaire unique.

13.2. S'il y a plus d'un Actionnaire, les décisions des Actionnaires seront prises en assemblée générale des Actionnaires.

13.3. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4. Les assemblées générales des Actionnaires se tiendront à Luxembourg. Tout Actionnaire peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire, à le représenter à une assemblée générale des Actionnaires et à voter en son nom et à sa place.

13.5. Sauf disposition contraires de la Loi ou des Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires sont prises à la majorité simple des votes exprimés valablement à l'assemblée, quelle que soit la portion du capital social présent ou représenté à telle assemblée. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.6. Sous réserve des termes et conditions prévus par la Loi, les Statuts peuvent être modifiés par décision de l'assemblée générale des Actionnaires prises à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés valablement à une assemblée où au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société est présent ou représenté lors d'une première convocation. Lors d'une seconde convocation, la décision sera prise à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés valablement à l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté à l'assemblée. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.7. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra au siège social ou à tel autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social précisé dans la convocation le deuxième vendredi du mois de mai de chaque année à 14:00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Exercice social - Répartition des bénéfices

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 15. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leurs émoluments.

Titre VIII. - Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tous les points non réglés par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été adoptés, la partie comparante déclare souscrire l'intégralité du capital de la façon suivante:

Mme Sherilyn KRIZMANIC, préqualifiée Trente-et-un mille Actions	31.000 Actions
TOTAL: trente-et-un mille Actions,	31.000 Actions

Les Actions ont été libérées à hauteur de cent pourcent (100%) par un apport en numéraire de trente-et-un mille euros (31.000 EUR) avec une prime d'émission de trois cent cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt trois euros vingt centimes (353.283,20 EUR) de sorte que le montant total de trois cent quatre-vingt quatre mille deux cent quatre-vingt trois euros vingt centimes (384.283,20 EUR) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Actionnaire unique de la Société représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé au 2, Millewee, L-7257 Walferdange.

2) Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1). A été appelé à la fonction d'administrateur:

M. Philippe CHAN, comptable, né à Quatre Bornes (Maurice), le 15 novembre 1974, résidant professionnellement au 2, Millewee, L-7257 Walferdange.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2018.

3) Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1). A été appelé à la fonction de commissaire aux comptes: BELAIR BUSINESS OFFICES S.A., ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.137.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2018.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Müller, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mars 2014. Relation: EAC/2014/3692. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014054877/459.

(140062539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

**Rhino Pianeta Sà r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. WG Global Trading Sàrl).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6841 Machtum, 25, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 163.559.

Im Jahr zweitausendundvierzehn, am elften Februar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

wird eine

außerordentliche Hauptversammlung der Anteilhaber der Gesellschaft WG Global Trading SARL (die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-6841 Machtum, 25, rue de l'Eglise, abgehalten.

Die Gesellschaft wurde am 9. September 2011 gemäß einer durch den Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf aufgenommenen Urkunde gegründet und ist im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 163.559 eingetragen, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 10. November 2011 unter der Nummer 2737 veröffentlicht wurde.

Die Satzung wurde bisher nicht geändert.

Die Sitzung wird unter dem Vorsitz von Herrn Joram MOYAL, Avocat à la Cour, mit Berufsanschrift in Luxemburg, eröffnet,

welcher Frau Irena COLAMONICO, Privatbeamte, mit Berufsanschrift in Luxemburg, zum Protokollführer ernennt.

Die Versammlung wählte Herrn Gianpiero SADDI, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in Luxemburg, als Wahlprüfer.

Nachdem das Sitzungspräsidium konstituiert ist, erklärt der Vorsitzende und bat den unterzeichnenden Notar festzustellen, dass:

- alle anwesenden oder vertretenen Anteilhaber mit der Anzahl der von ihnen vertretenen Anteile in eine Anwesenheitsliste, die dem Protokoll beigefügt bleibt, eingetragen werden und diese ordnungsmäßig von den anwesenden Anteilhaber, den Bevollmächtigten der vertretenen Anteilhaber und dem Präsidium der Sitzung unterschrieben werden;

- alle Anteilhaber, die auf der Anwesenheitsliste vermerkt sind, auch anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie im Voraus über die Tagesordnung der Sitzung informiert worden waren und auf alle Einberufungsschreiben und Formsachen verzichten;

- damit die laufende Sitzung ordnungsmäßig zusammengetreten, in der Lage und befugt ist, über die folgende Tagesordnung zu beraten:

Tagesordnung

1. Änderung des Namens der Gesellschaft in „Rhino Pianeta S.à r.l.“
2. Verzicht auf eine Übersetzung der Satzung ins Englische
3. Neufassung der Satzung entsprechend beiliegendem Entwurfs
4. Verschiedenes

Die außerordentliche Hauptversammlung der Anteilhaber fasst nach eingehenden Erörterungen einstimmig die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Anteilhaber beschließen einstimmig die Bezeichnung der Gesellschaft in „Rhino Pianeta S.à r.l.“ umzuändern.

Zweiter Beschluss

Die Anteilhaber, unter anderem im Zusammenhang mit dem obigen Beschluss beschließen, die gesamte Satzung der Gesellschaft neu zu formulieren, ohne Namensänderung, ohne Kapitaländerung, ohne Abänderung des Geschäftsjahres, aber mit Änderung des Gesellschaftszwecks, welcher wie folgt lautet:

„**Art. 2.** Der Zweck der Gesellschaft ist Großhandel mit Elektronikartikeln und Mobilfunkgeräten sowie die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte betreiben, die dem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen geeignet sind. Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen errichten und sich an gleichartigen oder ähnlichen Unternehmen beteiligen.“

Die Anteilhaber beschließen ferner auf eine englische Übersetzung der Satzung zu verzichten.

So, dass die Satzung neuerdings wie folgt formuliert ist:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Die Gesellschaft besteht als eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die «Gesellschaft»), die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist Großhandel mit Elektronikartikeln und Mobilfunkgeräten sowie die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte betreiben, die dem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen geeignet sind. Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen errichten und sich an gleichartigen oder ähnlichen Unternehmen beteiligen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung Rhino Pianeta S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Wormeldange im Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb derselben Gemeinde kann der Sitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführerrats verlegt werden. Die Gesellschaft kann Filialen oder andere Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland eröffnen.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (125) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft endet nicht mit dem Tod, dem Verlust der Bürgerrechte, dem Konkurs oder der Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

Art. 11. Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgütern oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen. Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Hauptversammlung ernannt, die die Dauer seines/ihrer Mandates festlegt.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat verwaltet.

In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern verpflichtet.

Vollmachten werden durch den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Art. 13. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für die Protokolle der Geschäftsführerratsitzungen verantwortlich.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratsitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, per e-mail oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung. Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch e-mail, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 14. Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 15. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz von 1915 oder durch die Satzung der Gesellschaft durch Gesellschafterbeschluss genehmigt werden müssen, fallen in die Kompetenz des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, des Geschäftsführerrates.

Im Falle eines alleinigen Geschäftsführers ist die Gesellschaft durch die alleinige Unterzeichnung des Geschäftsführers und, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch die gemeinsame Unterzeichnung von je zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrats gebunden.

Der Geschäftsführer kann einen oder mehrere, eigens zu diesem Zweck, Bevollmächtigte(n) mit verschiedenen Befugnissen für spezifische Aufgaben beauftragen. Im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, können zwei Geschäftsführer einen oder mehrere, eigens zu diesem Zweck, Bevollmächtigte(n) mit verschiedenen Befugnissen für spezifische Aufgaben beauftragen.

Der Geschäftsführer wird die Verantwortlichkeiten und Vergütung (falls vorhanden), die Tätigkeitsdauer sowie alle weiteren erheblichen Bedingungen des Mandats des Bevollmächtigten bestimmen. Im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, können zwei Geschäftsführer die Verantwortlichkeiten und Vergütung (falls vorhanden), die Tätigkeitsdauer sowie alle weiteren erheblichen Bedingungen des Mandats des Bevollmächtigten bestimmen.

Einzelmaßnahmen, die - unbeschadet der Vertretungsmacht der Geschäftsführer im Außenverhältnis - durch Gesellschafterbeschluss geregelt werden müssen, sind:

- Erwerb, Veräußerung und Belastung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten;
- Eingehen und Auflösen von Pacht- und Mietverträgen;
- Aufnahme von Darlehen, Eingehen von Wechselverbindlichkeiten und Bürgschaften;
- Einstellung und Entlassung von Personal;
- Geschäften mit Gesellschaftern und deren Angehörigen;
- Errichtung und Auflösung von Zweigniederlassungen, Sitzverlegung, Erwerb neuer Unternehmen, Veräußerung des eigenen Unternehmens im ganzen oder zum Teil und Beteiligung an anderen Unternehmen;
- Verpfändungen und Sicherungsübereignungen von beweglichen Gegenständen jeglicher Art;
- Einreichung von Klagen bei Gericht mit Streitwerten über 5.000,-- Euro, soweit es sich nicht um Betreibung von Außenständen handelt;
- Erteilung und Widerruf von Handlungsvollmachten im Sinne dieses Artikel 15.

Art. 16. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, aufgelöst.

Art. 17. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich. Gegenüber der Gesellschaft ist die Haftung der Geschäftsführer auf Vorsatz und grobe Fahrlässigkeit beschränkt.

D. Entscheidungen des Alleinigen Gesellschafter - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 19. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 20. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 21. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 22. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 23. Fünf Prozent des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 24. Die Geschäftsführer können beschließen, Abschlagsdividenden auszuschütten, und zwar auf Grundlage eines von den Geschäftsführern erstellten Abschlusses, aus dem hervorgeht, dass ausreichend Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag selbstverständlich nicht die seit dem Ende des letzten Steuerjahres erzielten Gewinne überschreiten darf, zuzüglich der übertragenen Gewinne und der verfügbaren Reserven und abzüglich der übertragenen Verluste und der Summen, die einer gesetzlich oder durch diese Satzung vorgeschriebenen Reserve zugewiesen werden.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 25. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 26. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Satzungsänderung von ihr getragen werden, werden auf eintausendsiebenhundert Euro (EUR 1.700.-) geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in Deutsch abgefasst ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Parteien ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: J. Moyal, I. Colamonico, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2014. LAC/2014/8038. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014055010/214.

(140063019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

WREP#2 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.252.740,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.433.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty fourth of March.

before us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

IPP Institutional Property Partners Fund I GmbH & Co. KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) established under German law, with address at 80339 München, Ridlerstr. 33,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, being the sole shareholder of WREP#2 Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a notary deed dated 30 July 2013, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2421 of 1 October 2013 (the "Company"), represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to enact the following:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital by the amount of one million one hundred eighty eight thousand seven hundred forty thousand Euros (EUR 1,188,740.-) through the issuance of one hundred eighteen million eight hundred seventy four thousand (118,874,000) Class A Shares to Class J Shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01.-) each so as to raise the share capital of the Company from its current amount of sixty four thousand Euros (EUR 64,000.-) to one million two hundred fifty two thousand seven hundred forty Euros (EUR 1,252,740.-).

Second resolution
Subscription - Payment

Thereupon appeared IPP Institutional Property Partners Fund I GmbH & Co. KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) established under German law, with address at 80339 München, Ridlerstr. 33 (the “Subscriber”),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The Subscriber declared to subscribe for one hundred eighteen million eight hundred seventy four thousand (118,874,000) Class A Shares to Class J Shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01.-) each, and to fully pay in cash for these shares.

The amount of one million one hundred eighty eight thousand seven hundred forty thousand Euros (EUR 1,188,740.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company.

The sole shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot one hundred eighteen million eight hundred seventy four thousand (118,874,000) Class A Shares to Class J new Shares to the above mentioned Subscriber.

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said article 5 will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital is set at EUR 1,252,740.- (one million two hundred fifty two thousand seven hundred forty Euros), represented by:

- (a) 12,527,400 (twelve million five hundred twenty seven thousand four hundred) class A shares (the Class A Shares);
 - (b) 12,527,400 (twelve million five hundred twenty seven thousand four hundred) class B shares (the Class B Shares);
 - (c) 12,527,400 (twelve million five hundred twenty seven thousand four hundred) class C shares (the Class C Shares);
 - (d) 12,527,400 (twelve million five hundred twenty seven thousand four hundred) class D shares (the Class D Shares);
 - (e) 12,527,400 (twelve million five hundred twenty seven thousand four hundred) class E shares (the Class E Shares);
 - (f) 12,527,400 (twelve million five hundred twenty seven thousand four hundred) class F shares (the Class F Shares);
 - (g) 12,527,400 (twelve million five hundred twenty seven thousand four hundred) class G shares (the Class G Shares);
 - (h) 12,527,400 (twelve million five hundred twenty seven thousand four hundred) class H shares (the Class H Shares);
 - (i) 12,527,400 (twelve million five hundred twenty seven thousand four hundred) class I shares (the Class I Shares);
- and
- (j) 12,527,400 (twelve million five hundred twenty seven thousand four hundred) class J shares (the Class J Shares), in each case, with a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each.”

The other provisions of article 5 shall remain unchanged.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Esch/Alzette by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-quatre mars.

Par devant Nous Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

IPP Institutional Property Partners Fund I GmbH & Co. KG, une société à responsabilité limitée (Kommanditgesellschaft) soumise aux lois de l’Allemagne, ayant son siège social au 80339 München, Ridlerstr. 33,

par la présente représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle, représentée, étant la seule et unique associée de WREP#2 Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié du 30 juillet 2013, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2421 du 1^{er} octobre 2013 (la «Société») a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de un million cent quatre-vingt-huit mille sept cent quarante Euros (EUR 1.188.740,-) par l'émission de cent dix-huit millions huit cent soixante-quatorze mille (118.874.000) parts sociales nouvelles de classe A à J d'une valeur nominale de un centime (EUR 0.01.-) chacune.

Deuxième résolution
Souscription - Paiement

Ensuite a comparu IPP Institutional Property Partners Fund I GmbH & Co. KG, une société à responsabilité limitée (Kommanditgesellschaft) soumise aux lois de l'Allemagne, ayant son siège social au 80339 München, Ridlerstr. 33, (le «Souscripteur»),

par la présente représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le Souscripteur a déclaré souscrire cent dix-huit millions huit cent soixante-quatorze mille (118.874.000) parts sociales nouvelles de classe A à J d'une valeur nominale de un centime (EUR 0.01.-) chacune, à libérer intégralement en espèces.

Le montant de un million cent quatre-vingt-huit mille sept cent quarante Euros (EUR 1.188.740,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cent dix-huit millions huit cent soixante-quatorze mille (118.874.000) parts sociales nouvelles de classe A à J au Souscripteur indiqué ci-dessus.

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis est établi à 1.252.740,- EUR (un million deux cent cinquante-deux mille sept cent quarante euros) composé comme suit:

(a) 12.527.400 (douze millions cinq cent vingt-sept mille quatre cents) parts sociales de Classe A (les parts sociales de Classe A);

(b) 12.527.400 (douze millions cinq cent vingt-sept mille quatre cents) parts sociales de Classe B (les parts sociales de Classe B);

(c) 12.527.400 (douze millions cinq cent vingt-sept mille quatre cents) parts sociales de Classe C (les parts sociales de Classe C);

(d) 12.527.400 (douze millions cinq cent vingt-sept mille quatre cents) parts sociales de Classe D (les parts sociales de Classe D);

(e) 12.527.400 (douze millions cinq cent vingt-sept mille quatre cents) parts sociales de Classe E (les parts sociales de Classe E);

(f) 12.527.400 (douze millions cinq cent vingt-sept mille quatre cents) parts sociales de Classe F (les parts sociales de Classe F);

(g) 12.527.400 (douze millions cinq cent vingt-sept mille quatre cents) parts sociales de Classe G (les parts sociales de Classe G);

(h) 12.527.400 (douze millions cinq cent vingt-sept mille quatre cents) parts sociales de Classe H (les parts sociales de Classe H);

(i) 12.527.400 (douze millions cinq cent vingt-sept mille quatre cents) parts sociales de Classe I (les parts sociales de Classe I); et

(j) 12.527.400 (douze millions cinq cent vingt-sept mille quatre cents) parts sociales de Classe J (les parts sociales de Classe J).»

Le reste de l'Article 5 reste inchangé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 avril 2014. Relation: EAC/2014/4742. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014055015/144.

(140062326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Wuppertal-Elberfeld Projektgesellschaft S.à.rl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 186.188.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the tenth of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies, under number B 152.281

Here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate Name. The Company will have the name "Wuppertal-Elberfeld Projektgesellschaft S.à.rl."

Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the corporation is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises or real estate properties in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests. It may also acquire, manage, develop, sell and rent any real estate property, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estates.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities, real estate and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise or real estate, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities, real estate and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, real estate and patents.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or movable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) Class A shares and TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) Class B shares with a par value of FIFTY CENTS (0,50 EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on Capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and Duties attached to the Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of Shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the Company. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an indeterminate period.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the Board of Managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least by one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of Powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

Art. 19. Liability of the Managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the Managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the Shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial Year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial Statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2014.

Subscription - Payment

The articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500) Class A shares and TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500) Class B shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period:
 - a) Mr Wim RITS, born on 14 June 1970, in Merksem, Belgium, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
 - b) Mrs Virginia STRELEN, born on 30 May 1977, in Bergisch Gladbach, Germany, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
- 2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Travis Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 152.281,

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Wuppertal-Elberfeld Projektgesellschaft S.à.r.l."

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou tout bien immobilier, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La société pourra aussi faire l'acquisition, la gestion, le développement, la vente et la location de tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, pourra accomplir toutes opérations liées au dit bien immobilier à l'exception de celles réservées aux marchands de biens.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, biens immobiliers et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise ou bien immobilier, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous biens immobiliers titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, biens immobiliers et brevets.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, unilatéralement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital.

La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales de classe A et DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de CINQUANTE CENTIMES (0.50 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du Capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des Parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de Parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres.

Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de Pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Art. 19. Événements affectant la Gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la Gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'Associé ou des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des Bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminer le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales de classe A et DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales de classe B et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

77793

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-

Résolutions de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Wim RITS, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

b) Madame Virginia STRELEN, née le 30 mai 1977 à Bergisch Gladbach, Allemagne, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2014. Relation: LAC/2014/17397. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014055007/385.

(140062848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

T.R.E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 169.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056231/9.

(140064638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Aspara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 150.192.

L'an deux mille quatorze, le quatre avril.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «ASPARA S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, constituée le 14 décembre 2009 par acte du notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 161 du 26 janvier 2010, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg et comme scrutateur, Monsieur Van Hoek, prénommé.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

II. Tous les actionnaires ont été informés de la tenue de la présente assemblée au moyen de lettres recommandées qui ont été adressées le mars 2014 à leur adresse indiquée dans le registre des actionnaires, conformément aux dispositions des statuts de la Société. Les récépissés sont déposés sur le bureau de l'assemblée.

III. Qu'il appert de ladite liste de présence que sur 34.997 actions en circulation, 34.997 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée;

IV. Que pour l'ensemble des points soumis à l'ordre du jour de l'Assemblée, un quorum de présence de 50% au moins des actions en circulation de la Société est requis afin de délibérer valablement sur tous les autres points de l'ordre du jour et les décisions seront valablement prises si elles sont adoptées conformément à l'article 67-1 (2) et 68 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

V. Que, suite à ce qui précède, l'assemblée est régulièrement constituée et l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant.

Ordre du Jour

1. Modification de l'article 6 des statuts de la société en ajoutant au dernier paragraphe l'ajout suivant:

«... ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué; ceci étant, pour tout engagement, investissement ou désinvestissement supérieur à EUR 50.000,-, ou sa contrevaletur, l'accord de tous les administrateurs A et B nommés est requis.»

2. Constatation de la vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, suite au décès de Monsieur Jacques MALARD, administrateur de catégorie A.

3. Décharge pleine et entière à accorder à Monsieur Malard.

4. Nomination de Me François BROUXEL en qualité d'administrateur de catégorie A avec effet rétroactif au 17 mars 2014.

5. Divers.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la société en ajoutant au dernier paragraphe relatif au pouvoir de signature par rapport aux tiers, l'ajout suivant:

«... ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué; ceci étant, pour tout engagement, investissement ou désinvestissement supérieur à EUR 50.000,-, ou sa contrevaletur, l'accord de tous les administrateurs A et B nommés est requis.»

Deuxième résolution

L'Assemblée constate la vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, suite au décès de Monsieur Jacques MALARD, administrateur de catégorie A et administrateur-délégué.

Troisième résolution

L'Assemblée accorde pleine et entière décharge à Monsieur Malard pour l'exercice de son mandat d'administrateur de catégorie A et d'administrateur-délégué.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer avec effet rétroactif au 17 mars 2014 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019, Maître François BROUXEL, né le 16 septembre 1966 à Metz, France, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en qualité d'administrateur de catégorie A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Van Hoek, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 avril 2014. Relation: LAC/2014/16680. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014055137/76.

(140063552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Delta I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.010.101,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.153.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth February.

Before, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

Diam Recovery Holdings, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware and having its registered office at 1001, Brickell Bay Drive, 27th Floor, Miami, 33131 Florida, United-States of America whose registration number is 4289581,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerck, with professional address at 5, rue Zénon, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal established on February 6, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "DELTA I S.à r.l. (in liquidation)" (the Company), with registered office at 1A, rue Thomas Edison, L1445 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131 153, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on August 10, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2184, on October 3, 2007, whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on July 27, 2012, filed with the Luxembourg Trade and Companies Register, on October 20, 2012, under number 2608.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg to 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

As a result of the above, the Sole Shareholder resolves to amend the Article three of the Articles of Association, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3.** The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le dix février.

Par-devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Diam Recovery Holdings LLC, une limited liability company constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware ayant son siège social à 1001 Brickell Bay Drive, 27th Floor, Miami, Florida 33131, Etats Unis d'Amérique enregistrée sous le numéro 4289581,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 février 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "DELTA I S.à r.l. (in liquidation)" (la Société), ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131153, constituée suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résidant au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 août 2007, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2184, le 3 octobre 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 27 juillet 2012, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 20 Octobre 2012 sous le numéro 2608.

L'associé unique, représentant la totalité du capital social de la Société, a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence de la première résolution ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg."

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 février 2014. Relation: EAC/2014/2416. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014055229/87.

(140063473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Dako Energy Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 173.863.

In the year two thousand and fourteen, on the third April.

Before us, Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of DAKO ENERGY INVESTMENTS S.A., a Luxembourg public company (société anonyme) with registered office at L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173863 (the "Company") incorporated on the nineteenth of December in two thousand and twelve, pursuant to a deed drawn up by Me Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C number 335 dated 12.2.2013, page 16071. The Company's articles of incorporation have been amended on 24 February 2014 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Luxembourg Official Gazette.

Mrs Sandra KAISER, Senior Corporate Administrator, with professional address at L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, is in the chair, and appointed as secretary Ms Fanny MEUNIER, Corporate Administrator, with professional address at L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

The general meeting elected as scrutineer Mrs Anne-Marie CHARLIER, Corporate Administrator, with professional address at L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

The Bureau of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of the last paragraph of the Company's object at article 2 of the Company's Articles of Incorporation as follows:

"The Company may also grant any loans, guarantees or any form of security, including pledges, to the companies in which it has direct or indirect participating interests, to the companies which belong to its group of companies or to any unrelated parties".

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. That the whole corporate capital being present or represented at the present general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this general meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present general meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

VI. Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The general meeting resolved to amend the last paragraph of the Company's object at article 2 of the Articles, which will henceforth read as follows:

Art. 2. (last paragraph). "The Company may also grant any loans, guarantees or any form of security, including pledges, to the companies in which it has direct or indirect participating interests, to the companies which belong to its group of companies or to any unrelated parties".

There being no further business, the meeting is concluded.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the Members of the Bureau, these persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trois avril.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société DAKO ENERGY INVESTMENTS S.A., une société anonyme avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173863 (la «Société») constituée le dix-neuf décembre deux mille douze, par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C numéro 335 daté du 12.2.2013, page 16071. Les statuts de la Société ont été modifiés le 24 février 2014 suivant acte du notaire soussigné, non encore publié au Journal Officiel de Luxembourg.

Madame Sandra KAISER, Senior Corporate Administrator, avec adresse professionnelle à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, préside l'assemblée générale.

Mademoiselle Fanny MEUNIER, Corporate Administrator, avec adresse professionnelle à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, est désignée comme secrétaire.

L'assemblée générale choisit comme scrutatrice Madame Anne-Marie CHARLIER, Corporate Administrator, avec adresse professionnelle à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

Le Bureau de l'assemblée générale étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification du dernier paragraphe de l'objet social de la Société au niveau de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

«La Société peut également accorder des prêts, des garanties ou toute forme de sureté, y compris des nantissements, à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à n'importe quelle autre partie non liée.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

IV. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à l'assemblée générale et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V. Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI. Ensuite l'assemblée générale, après délibérations, a adopté, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale a décidé de modifier le dernier paragraphe de l'objet social de la Société au niveau de l'article 2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (dernier paragraphe). «La Société peut également accorder des prêts, des garanties ou toute forme de sureté, y compris des nantissements, à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à n'importe quelle autre partie non liée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, ils ont signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: Kaiser, Meunier, Charlier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 9 avril 2014. Relation: RED/2014/840. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Els.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 avril 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 201405222/109.

(140064017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Humulus et Fermentum Sàrl - La Sommelierie de Bières, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 27, rue de la Forêt Verte.

R.C.S. Luxembourg B 186.220.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, den ersten April.

Vor dem unterzeichneten Urbain THOLL, Notar im Amtswohnsitz zu Mersch.

Ist erschienen:

Herr Sebastian SYMOLKA, Geschäftsmann, wohnhaft zu L- 7340 Heisdorf, 27, rue de la Forêt Verte.

Dieser Komparent ersuchte den Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der Unterzeichnete und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist der An- und Verkauf, der Im- und Export von Gütern, sowie alle Geschäfte und Handlungen, die diesem Gesellschaftszweck verbunden oder dienlich sind.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen Operationen und Geschäfte mobiliarer und immobilärer Natur durchführen, welche direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede andere Art und Weise an allen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welcher die Ausdehnung und Entwicklung seines Betriebes begünstigen könnte.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, seine Güter verpfänden oder zur Hypothek stellen, sich verbürgen zu Gunsten anderer Unternehmen, Gesellschaften oder Drittpersonen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage an gerechnet. Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, aufgelöst werden.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung HUMULUS ET FERMENTUM SARL.. LA SOMMELLERIE DE BIERES.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Heisdorf.

Er kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jede andere Adresse der Gemeinde verlegt werden.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Die Gesellschaft kann sowohl an anderen Orten des Landes als auch im Ausland Filialen oder Zweigniederlassungen errichten.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSENDVIERHUNDERT (12.400.-) EURO, eingeteilt in HUNDERT VIERUNDZWANZIG (124) Anteile von je HUNDERT (100.-) EURO.

Alle Anteile werden von Herrn Sebastian SYMOLKA, Geschäftsmann, wohnhaft zu L- 7340 Steinsel, 27, rue de la Forêt Verte, gezeichnet.

Alle Anteile wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass die Summe von ZWÖLFTAUSEND VIERHUNDERT (12.400.-) EURO der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Sie können nur an Drittpersonen übertragen werden mit der Zustimmung der Versammlung der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 8. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von den Gesellschaftern ernannt werden.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes zu vertreten.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Generalversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendvierzehn.

Art. 14. Am Ende jeden Geschäftsjahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss in der gesetzlich vorgeschriebenen Form.

Art. 15. Der nach den gesetzlichen Bestimmungen ermittelte Überschuss der Erträge über die Aufwendungen stellt den Gewinn des Jahres dar.

Mindestens fünf Prozent (5%) dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durchgeführt von einem oder mehreren Liquidatoren, ernannt durch die Gesellschafterversammlung, welche auch deren Befugnisse und Bezüge festlegt.

Art. 17. Für die Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht dass die Geschäftstätigkeit gegebenenfalls der Zustimmung der zuständigen Behörden bedarf.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf EIN TAUSEND ZWEI HUNDERT (1.200.-) EURO abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach der Gründung hat der Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss:

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgelegt.

Zweiter Beschluss:

Es wird als Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer ernannt Herr Sebastian SYMOLKA, vorgeannt.

Dritter Beschluss:

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Vierter Beschluss:

Die Anschrift der Gesellschaft ist in L-7340 Heisdorf, 27, rue de la Forêt Verte.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an der Komparent, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Symolka, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 03 avril 2014. Relation: MER/2014/675. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (gezeichnet): A. Muller.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Veröffentlichung im Mémorial C erteilt.

Mersch, den 16. April 2014.

Référence de publication: 2014055355/98.

(140063718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

**Intu Eurofund Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Eurofund Developments S.à r.l.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 175.947.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of March.

Before Us, Maître Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "EUROFUND DEVELOPMENTS S.à r.l.", established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 175.947, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on the 1st of March 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1115 of the 11th of May 2013.

The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on the 19th of April 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1780 of the 24th of July 2013.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette.

The Chairman appoints as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, professionally residing in Esch/Alzette.

The meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, professionally residing in Esch/Alzette.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

A) That the shareholders of the Company present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed *ne varietur* by the shareholders present and/or the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary. The said list will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

B) That, as it appears from said attendance list, all the one hundred seventy-seven thousand one hundred and fifty (177,150) shares in issue are represented at the present general meeting and the shareholders declare that they consider themselves duly convened and that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

C) That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. To change the Company's denomination from "Eurofund Developments S.à r.l." into "Intu Eurofund Developments S.à r.l."

2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles").

First resolution

The meeting decides to change the Company's denomination from "Eurofund Developments S.à r.l." into "Intu Eurofund Developments S.à r.l." with immediate effect.

Second resolution

The meeting decides to subsequently amend article 1 of the Articles so as to read as follows:

" **1. Name.** The company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Intu Eurofund Developments S.à r.l." (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le douze mars.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «EUROFUND DEVELOPMENTS S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 175.947, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1115 du 11 mai 2013.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis KESSLER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2013, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1780 du 24 juillet 2013.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les associés de la Société présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les associés présents et/ou les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant. Cette liste de présence restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

B) Qu'il résulte de la liste de présence ci-annexée que les cent soixante-dix-sept mille cent cinquante (177.150) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée et que les associés considèrent avoir été dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la Société de «Eurofund Developments S.à r.l.» en «Intu Eurofund Developments S.à r.l.».

2. Modification consécutive de l'article 1 des statuts de la Société (les "Statuts").

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société de «Eurofund Developments S.à r.l.» en «Intu Eurofund Developments S.à r.l.» avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide par conséquent de modifier l'article 1 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **1. Dénomination.** La société est une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Intu Eurofund Developments S.à r.l.» (ci-après la Société) qui est régit par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents Statuts (ci-après les Statuts).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connu du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mars 2014. Relation: EAC/2014/4002. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014055251/117.

(140063268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Karl Lagerfeld Investments (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.740.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

The company Karl Lagerfeld Investments (HK) Limited, registered with the Companies Registry of Hong Kong Special Administrative Region under number 1813072, with registered office at 12/F., Novel Industrial Building, 850-870 Lai Chi Kok Road, Cheung Sha Wan, Kowloon, Hong Kong,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, private employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as stated above, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) "Karl Lagerfeld Investments (Lux) S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company"), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 177.740, incorporated on May 3, 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C number 1781 of July 24, 2013, and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital by one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-) by the issue of one (1) new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and payment

The one (1) new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) is subscribed by the appearing party and is fully paid up by the latter by contribution in cash of twelve million three hundred twenty six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 12,326,250.-); one Euro (EUR 1.-) constituting the amount to the extent of which the capital is increased and twelve million three hundred twenty six thousand two hundred and forty nine Euro (EUR 12,326,249.-) being a share premium which will be recorded in the share premium account. Out of the said share premium, one thousand two hundred and fifty Euro and ten cents (EUR 1,250.10) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

The contribution in cash of the total amount of twelve million three hundred twenty six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 12,326,250.00) has been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association so that it reads henceforth as follows:

" Art. 6. (first paragraph). The corporate capital is set at twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-) represented by twelve thousand five hundred and one (12,501) shares of one Euro (EUR 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately five thousand three hundred Euros (EUR 5,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

La société Karl Lagerfeld Investments (HK) Limited, enregistrée auprès du Registre de Commerce de la Région administrative spéciale de Hong Kong sous le numéro 1813072, avec siège à 12/F., Novel Industrial Building, 850-870 Lai Chi Kok Road, Cheung Sha Wan, Kowloon, Kong Kong,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la partie comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «Karl Lagerfeld Investments (Lux) S.à r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 177.740, constituée en date du 3 mai 2013 par acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 1781 du 24 juillet 2013,

et que la partie comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent un Euro (EUR 12.501,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) est souscrite par la partie comparante et est intégralement libérée par cette dernière par l'apport en espèces de douze millions trois cent vingt-six mille deux cent cinquante Euros (EUR 12.326.250,-); un Euro (EUR 1,-) constituant le montant à concurrence duquel le capital est augmenté et douze millions trois cent vingt-six mille deux cent quarante-neuf Euros (EUR 12.326.249,-) étant une prime d'émission qui sera enregistrée au compte prime d'émission. De cette prime d'émission, le montant de mille deux cent cinquante Euros et dix centimes (EUR 1.250,10) est affecté au compte de réserve légale de la Société.

L'apport en espèces d'un montant total de douze millions trois cent vingt-six mille deux cent cinquante Euros (EUR 12.326.250,-) a été prouvé au notaire instrumentaire par un certificat bancaire. Ce montant est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent un Euro (EUR 12.501,-), représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de cinq mille trois cents euros (EUR 5.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 avril 2014. Relation GRE/2014/1491. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014055416/103.

(140063729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Lux Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.338.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

VASEQ HOLDINGS S.C.A., a société en commandite par actions, in liquidation, having its registered office at L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, represented by its liquidator,

here represented by Mrs. Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Lux Holding S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 124338, has been incorporated by deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on January 29, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 658 of the 19th of April 2007.

- That the appearing party is the sole current partner (the "Partner") of the Company and that it has taken, through his proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Partner decides with immediate effect to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Partners decides to appoint the limited liability company "Merlis S.à r.l.", established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 111320, as liquidator ("liquidateur") (the "Liquidator") of the Company.

Third resolution

The Partner decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The Partners also decide to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Partners resolve that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders or the sole shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Partners further resolve:

- to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets; and

- to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholder(s) of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euros (EUR 900,-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

VASEQ HOLDINGS S.C.A., une société en commandite par actions, en liquidation, ayant son siège social au L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, représentée par son liquidateur;

ici représentées par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Lux Holding S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124338, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 658 du 19 avril 2007.

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associée décide de nommer la société à responsabilité limitée "Merlis S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111320, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'Associée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Associée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associée décide également:

- de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

- de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés ou à l'associé unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2013. LAC/2013/59721. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014055452/113.

(140063784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Luxsorg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 172.834.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Luxsorg S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23 Rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 172.834, constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 9 novembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2999 du 11 décembre 2012 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 6 juin 2013 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2085 du 28 août 2013.

La séance est ouverte par Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, étant la Présidente qui désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël BENAYOUN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau étant ainsi constitué la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les actionnaires ou leurs représentants qui assistent à la réunion représentent l'intégralité du capital social, qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de deux millions d'euros (EUR 2.000.000), afin de le porter de son montant actuel de sept millions cinq cent mille euros (EUR 7.500.000) à un montant de neuf millions cinq cent mille euros (EUR 9.500.000), avec émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

2. Souscription et libération.

3. Modification de l'article 5 des statuts.

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000) pour le porter de son montant actuel de sept millions cinq cent mille euros (EUR 7.500.000) à neuf millions cinq cent mille euros (EUR 9.500.000), avec émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

Sont alors intervenues aux présentes:

1) Marina SA, une société de droit belge, ayant son siège social à B-1050 Ixelles, 18, rue de la Vallée, enregistrée à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0466.607.018, ici représentée par Madame Joëlle MAMANE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 5 mars 2014,

laquelle déclare souscrire dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune et les libérer intégralement par contribution en espèces de un million (1.000.000) d'Euros.

2) Laurina SPRL, une société de droit belge, ayant son siège à B-1060 St-Gilles, South Center Titanium, Place Marcel Broodthaers, 8-Bte 1, enregistrée à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0885.757.181, ici représentée par Madame Joëlle MAMANE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 5 mars 2014,

laquelle déclare souscrire dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune et les libérer intégralement par contribution en espèces de un million (1.000.000) d'Euros.

Le montant total de deux millions d'euros (EUR 2.000.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 9.500.000) représenté par QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE (95.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.EUR) chacune, entièrement libérées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ deux mille cinq cents euros (2.500.-EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame la Présidente lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. MAMANE, R. BENAYOUN, M.-L. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2014. Relation: LAC/2014/15186. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014055478/71.

(140063689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

TDLP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.144.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014056244/10.

(140064489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

Tradinvest - Gestion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 177, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014056250/9.

(140064229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

BlackRock Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 16.000.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.978.

Par résolutions prises en date du 17 juillet 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Leon Schwab-Mulvaney, avec adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 17 juillet 2013 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Dominic Critchley, avec adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, 6th floor, L-2633 Senningerberg de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 17 juillet 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014056394/15.

(140065013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.
